

# TARIFS 2019 (Nets de taxes)

## DES DÉPÔTS EN DÉCHETTERIES



Applicables à partir du mardi 2 janvier 2019

*Réservés exclusivement  
aux professionnels et prestataires  
de services*

### Dépôts payants



Matériaux ▶	Tout venant déchets non recyclables		Gravats déchets de gros œuvres inertes		Déchets verts tonte, produits d'élagage,...		Bois		Souches uniquement à la station de broyage des déchets verts de Livery - GUERANDE	
	€/m <sup>3</sup>	€/tonne	€/m <sup>3</sup>	€/tonne	€/m <sup>3</sup>	€/tonne	€/m <sup>3</sup>	€/tonne	€/m <sup>3</sup>	€/tonne
Tarifs dans les 9 déchetteries du territoire de Cap Atlantique Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac Kéraline et Pompas, La Baule-Escoublac, Le Croisic, Le Pouliguen, Pénestin, Piriac-sur-Mer et la station de broyage des déchets verts de Livery - Guérande	<b>20,35</b>	<b>156,55</b>	<b>45,00</b>	<b>32,15</b>	<b>3,85</b>	<b>27,40</b>	<b>33,50</b>	<b>111,65</b>	<b>126,00</b>	<b>42,00</b>

### Dépôts gratuits

- Cartons,
- Papiers,
- Verre,
- Métaux,
- Emballages plastiques et métalliques.



*Merci de respecter  
les consignes  
du gardien !*



### Les interdits

- Amiante, produits toxiques et huiles issus de l'activité professionnelle,
- souches d'arbres
- fusées de détresse
- médicaments
- bouteilles de gaz
- extincteurs...



### Conditions d'accès aux déchetteries

- ▶ L'accès est gratuit pour les particuliers.
- ▶ L'accès aux professionnels est autorisé sous conditions indiquées dans le règlement intérieur des déchetteries, disponible sur [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)
- ▶ Les apports des professionnels sont limités à **5m<sup>3</sup>/jour**.
- ▶ La pesée s'effectue par pont bascule sur les sites de Kéraline à Herbignac et Piriac-sur-Mer.



*Fermées  
les jours fériés  
et en cas de fortes  
intempéries*